AR Prefecture

006-210600755-20230411-DELIB3_11042023-DE
Reçu le 13/04/2023

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2023.
L'an deux mil vingt-trois, le onze avril, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, Mme Ghislaine BICINI, Mme Ghislaine ERNST, M. Jean-Claude GHIRAN, Mme Monique DEGRANDI, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, Mme Jeanne PLANEL, M. Didier GIORDAN, Mme Aline BAILLOT, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Claude MENEVAUT, M. Régis GUILLAUME, M. Eric BERNIGAUD, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Gilles MAIGNANT, M. Eric GIRARD, M. Nicolas BRAQUET, Mme Sophie LALOUM, M. Yan VERAN.
Étaient représentés : M. Thierry MIEZE a donné pouvoir à M. Régis GUILLAUME,
M. Michel BOURGOGNE a donné pouvoir à Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE,
Mme Danièle TACCONI a donné pouvoir à M. Eric BERNIGAUD,
Mme Suzanne URRUTY a donné pouvoir à Mme Michèle CASTELLS,
Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Rapporteur : Mme Monique DEGRANDI.

****

3 – APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES 2023 A ALLOUER AUX ASSOCIATIONS

****

I – Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 23 / votants 27.
Ayant entendu l'exposé de Mme Monique DEGRANDI, et avant de procéder au vote du budget primitif 2023, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2023, faisant état de la dénomination des associations et du montant des subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer lesdites subventions aux associations suivantes :

- AAR (Amis du Rail)
- Association d'Action Educative 06
- Altirock
- Amicale du personnel communal
- Amicale des sapeurs forestiers
- Amicale des sapeurs-pompiers de Levens
- Association Levens Groupe scolaire Saint Roch
- Avenir sportif levensois
- Bela Diri Silat Academie
- Banque Alimentaire des A.M.
- Cercle républicain St Antoine
- Chiens guide d'aveugles
- Collège J. Franco à Saint Etienne de Tinée : Association sportive
- Collège J. Franco ski ASEJF
- Collège L. Bréa de Saint Martin du Var : Foyer OCCE
- Collège L. Bréa de Saint Martin du Var : sport

AR Prefecture
006-210600755-20230411-DELIB3_11042023-DE
Reçu le 13/04/2023

- Collège de Tourrette Levens : Foyer socio-éducatif (FSE)
- Collège de Tourrette Levens sport
- Collège de Tourrette Levens FCPE
- Collège de Saint Sauveur sur Tinée
- Escale
- Initiative NCA
- Judo club levensois
- Levens d'un Temp e de Deman
- Le Panier de Leeloo
- Prévention Routière
- Scouts de France
- Secours catholique
- Secours populaire français
- Société de chasse St Hubert
- Tennis Club Loisirs Levens

II- Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 22 / votants 26.
Ne prend pas part au vote : Mr Antoine VERAN
Ayant entendu l'exposé de Mme Monique DEGRANDI, et avant de procéder au vote du budget primitif 2023, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2023, faisant état de la dénomination des associations et du montant des subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer une subvention à l'association suivante :

- Chaîne de Vies 06

III- Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 19 / votants 23.
Ne prennent pas part au vote : Mme Jeanne PLANEL, Mme Claude MENEVAUT, M. Georges REVERTE, M. Yan VERAN
Ayant entendu l'exposé de Mme Monique DEGRANDI, et avant de procéder au vote du budget primitif 2023, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2023, faisant état de la dénomination des associations et du montant des subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer lesdites subventions à l'association suivante :

- AMSL (sections VTT, TRIAL, Ensemble Vocal, Equitation, Trail)

IV- Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 22 / votants 26.
Ne prend pas part au vote : Mme Claude MENEVAUT
Ayant entendu l'exposé de Mme Monique DEGRANDI, et avant de procéder au vote du budget primitif 2023, il est proposé au conseil municipal :

AR Prefecture
006-210600755-20230411-DELIB3_11042023-DE
Reçu le 13/04/2023

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2023, faisant état de la dénomination des associations et du montant des subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer lesdites subventions à l'association suivante :

- Team Trial

V- Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 22 / votants 26.
Ne prend pas part au vote : Mme Ghislaine BICINI
Ayant entendu l'exposé de Mme Monique DEGRANDI, et avant de procéder au vote du budget primitif 2023, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2023, faisant état de la dénomination des associations et du montant des subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer ladite subvention à l'association suivante :

- Comité des Fêtes

VI- Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 22 / votants 26.
Ne prend pas part au vote : M. Yan VERAN
Ayant entendu l'exposé de Mme Monique DEGRANDI, et avant de procéder au vote du budget primitif 2023, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2023, faisant état de la dénomination des associations et du montant des subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer une subvention à l'association suivante :

- Coopérative oléicole de Levens

VII- Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 22 / votants 26.
Ne prend pas part au vote : Jeanne PLANEL
Ayant entendu l'exposé de Mme Monique DEGRANDI, et avant de procéder au vote du budget primitif 2023, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2023, faisant état de la dénomination des associations et du montant des subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer une subvention à l'association suivante :

- Piano à Levens

AR Prefecture
006-210600755-20230411-DELIB3_11042023-DE
Reçu le 13/04/2023

VIII- Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 22 / votants 26.
Ne prend pas part au vote : M. Didier GIORDAN
Ayant entendu l'exposé de Mme Monique DEGRANDI, et avant de procéder au vote du budget primitif 2023, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2023, faisant état de la dénomination des associations et du montant des subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer une subvention à l'association suivante :

- Savate Academie

IX- Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents 20 / votants 24.
Ne prennent pas part au vote : Mme Ghislaine BICINI, M. Eric BERNIGAUD, Mme Danièle TACCONI
Ayant entendu l'exposé de Mme Monique DEGRANDI, et avant de procéder au vote du budget primitif 2023, il est proposé au conseil municipal :

- de prévoir les inscriptions budgétaires à l'article 6574 " subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé", conformément au document porté au budget primitif 2023, faisant état de la dénomination des associations et du montant des subventions à allouer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer une subvention à l'association suivante :

- Vert Azur

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Antoine VERAN.

MAIRIE DE LEVENS
06 (Alpes-Maritimes)